



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRY-SUR-OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025 –19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2025012

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL

Légalement convoqué le 03 avril 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 mars 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, M. PRIOUX, M. Benoît DUMONT
Mme Caroline SEVEGRAND, M. BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL,
Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, M. Robert ESPECEL, Mme
Sabrina TERRASSE, Mme GONSARD

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme GARNAVAULT, qui a donné pouvoir à M. NOËL
Mme AMBLAS, qui a donné pouvoir à Mme DUVAL jusqu'au point n°5

ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jacqueline CARIMALI



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N° DCM2025012

Objet : Demande de subvention départementale au titre du fonctionnement de la bibliothèque année 2025

Rapporteur : Monsieur William Bourgoïn, Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire d'application du plan départemental de la lecture publique du Val d'Oise du 17 février 2012 ;

Considérant que la bibliothèque municipale de la commune est un équipement culturel de proximité ;

Considérant que la bibliothèque municipale de la commune participe au développement du lien social en proposant diverses animations ;

Considérant que la subvention départementale permettrait de soutenir les actions de développement de lecture et de cofinancer l'amélioration de l'accueil des lecteurs ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ☞ **Décide** d'autoriser le Maire à formuler une demande de subvention pour l'année 2025 selon les modalités détaillées ci-après, auprès du Conseil Départemental et signer tout document afférent à ce dossier.

Acquisition de documents et petits matériels y compris le numérique

Descriptif :

- Acquisition de documents : romans adultes et jeunesse, albums, BD, mangas, documentaire littéraires, magazines, jeux vidéo, jeux de société.
- Acquisition de petits matériels : compléter notre gamme de blue bot, achat d'un nouveau prés pour les magazines

Public visé : Tout public

Coût total TTC : 10 400 €

Montant demandé au Conseil départemental : 5 200 €

Représentant un taux de : 50 %



Création ou agrandissement d'une bibliothèque ou mise en place d'une nouvelle offre

Descriptif :

- Matériel numérique : une enceinte Merlin
- Agrandissement : Parfaire notre sélection BD
- Création : Offrir un nouveau rayon « santé et bien-être »
-

Public visé : Tout public

Coût total TTC : 2 000 €

Montant demandé au Conseil départemental : 1 600 €

Représentant un taux de : 80%

Animations et actions culturelles

Descriptif :

- Poursuite du partenariat avec l'association « lire et faire lire ».
- Créer des rendez-vous intergénérationnels avec des ateliers tels que l'origami, soirées jeux, concours de puzzle, stage d'anglais

Public visé : Tout public

Coût total TTC : 3 000 €

Montant demandé au Conseil départemental : 1 500 €

Représentant un taux de : 50 %

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 03/04/2025

Le Maire,

Claude NOËL



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2025

Application agréée E-legalite.com